
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Neuvième séance – Mardi 28 juin 2011, à 20 h 45

Présidence de M^{me} Alexandra Rys, présidente

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Maudet*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M^{me} Fabienne Aubry Conne*, *M. Antoine Bösch*, *M^{me} Sandrine Burger* et *M. Antoine Salamin*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{me} Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 17 juin 2011, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 27 juin et mardi 28 juin 2011, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Proposition: droit de préemption à l'avenue de Riant-Parc

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Proposition du Conseil administratif du 15 juin 2011 en vue d'exercer le droit de préemption de la Ville de Genève dans le cadre de la vente de la parcelle N° 1641, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise avenue de Riant-Parc 16, par M^{me} Nelly Roser à M. Joseph Cerutti et la société Mach Développement SA pour le prix de 2 745 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais et intérêts courus compris) (PR-898)¹.

Troisième débat

La présidente. Nous avons un petit problème: les noms des orateurs ne s'affichent pas sur mon écran... Bien, le premier orateur inscrit est M. Genecand, à qui je donne la parole.

M. Adrien Genecand (LR). Mesdames et Messieurs, tout d'abord, nous voudrions savoir – c'était un peu l'objet de ce troisième débat – si M. Pagani a obtenu la troisième signature dans l'intervalle, puisqu'en fait il a décidé de faire usage de ce droit de préemption à la dernière minute... Je ne qualifierai pas d'un terme qui pourrait lui déplaire la façon dont cela a été monté, au vu du délai qui lui est

¹ Proposition, 559.

imposé, mais peut-être – qui sait? – le Tribunal tutélaire a-t-il donné sa signature dans l'intervalle... Cela n'a pas l'air d'être le cas. Nous reprendrons donc l'argumentation depuis le début, malheureusement.

Premièrement, il faut rappeler que, dans ce dossier, le promoteur – un promoteur est généralement quelqu'un que vous exécutez, Mesdames et Messieurs, et le mot est faible! – gagnera de l'argent, puisqu'il passera d'un achat de 3 millions à un achat de 2,5 millions. Mesdames et Messieurs, arrêtez de vous en prendre à ce promoteur, cela n'a pas de sens!

Deuxièmement, la seule personne lésée est une personne âgée, qui certes n'est pas mal lotie, mais qui va néanmoins perdre un demi-million. La décision de vendre, évidemment, est soumise à l'autorité tutélaire puisque cette personne de 92 ans est sous tutelle. Or il faut savoir que l'autorité tutélaire doit, de par la loi, servir les intérêts de sa pupille. A priori, il n'y a pas besoin d'avoir fait polytechnique pour se rendre compte que l'intérêt de la pupille est de vendre à 3 millions plutôt qu'à 2,5 millions! Là-dessus, je pense qu'il n'y aura pas vraiment de discussion.

Troisièmement, nous avons la possibilité de laisser se construire rapidement des logements dans ce quartier – ce qui me semble un objectif prioritaire de ce Conseil – de laisser construire en plus de pallier en partie les problèmes de mobilité et d'alléger les axes de notre ville. En l'état, il existe deux possibilités: soit on laisse tomber ce droit de préemption, auquel cas le promoteur engagera les travaux, comme prévu jusqu'à l'irruption de la Ville dans ce projet, et construira des logements. Ou alors, deuxième possibilité, notre Conseil préempte, l'état passe et on se rendra compte que le tuteur, comme je l'ai expliqué, refusera la convention, puisqu'il doit servir les intérêts de sa pupille.

Nous nous retrouverons alors sans aucun projet, sans possibilité de construire rapidement, avec une longue procédure, comme dans le cadre de la proposition PR-899 concernant le droit de préemption à l'avenue de Miremont hier, jusque devant la commission de conciliation, faute d'accord sur le prix. Autant hier, je pouvais comprendre la volonté de M. Pagani de discuter sur le prix, autant ici, à mon avis, nous perdrons devant la commission.

Deux ans plus tard, nous arriverons à un prix similaire à ce qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire autour des 3 millions, compte tenu des intérêts que nous aurons perdus sur le montant bloqué pour acheter – pour autant qu'on nous en donne la possibilité. Dans deux ans, il n'y aura toujours pas de projet, pas de construction, un terrain et une villa dont nous n'aurons rien fait, si ce n'est permettre à quelques squatters de s'y installer... Voilà pourquoi il faut absolument refuser cette proposition ce soir. Le cas échéant, comme je le disais en préambule, le Tribunal tutélaire pourra accepter la proposition de revenir à 2,5 millions, auquel cas le Conseil administratif retirera le droit de préemption. De toute façon,

il faut refuser cette proposition et laisser se développer le projet prévu dès le départ, qui permettra de construire des logements rapidement.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Quelques mots pour répéter ce que je vous ai indiqué hier. Premièrement, il manque en effet une signature à cette convention, et je le regrette comme vous. Deuxièmement, il ne s'agit en aucun cas de freiner quoi que ce soit, je m'y engage, en ce qui concerne la construction de logements le plus rapidement possible. Troisièmement, nous avons justement un problème avec l'autorité de surveillance, que je n'ai pas à vous révéler, car j'interviendrais dans la sphère privée de cette dame qui est sous tutelle.

Toujours est-il que le tuteur comme le juge se sont engagés à ne pas faire recours contre la préemption. Le fait de préempter est un acte légal: l'autorité de surveillance devra en prendre acte et ne pourra faire autrement que de valider le montant de 2,5 millions... (*Remarque.*) Oui, c'est ainsi, Monsieur Genecand, je suis désolé de vous contredire!

Il faut donc me laisser cette latitude. Je reviendrai vers vous en septembre pour vous indiquer si la convention a été signée par l'autorité de surveillance, auquel cas je ne préempterai pas. Le cas échéant, nous pourrions faire des échanges qui permettront de garantir la construction immédiate des logements, si les autorisations de construire venaient à être délivrées. Cela ne change rien à la dynamique qui est en cours sur ce secteur, je m'y engage et le *Mémorial* en fera foi!

Voilà, Mesdames et Messieurs, la situation est circonscrite à des problèmes juridiques qui peuvent être contrôlés. Je m'engage à faire en sorte que les choses se passent le plus mieux possible. Je crois avoir démontré jusqu'à maintenant que j'étais déterminé à construire des logements; vous ne pouvez pas me contester cette volonté et sa mise en œuvre pendant ces quatre dernières années.

M. Alexandre Wisard (Ve). J'avais précédemment appuyé sur le bouton, histoire de perdre un peu de temps pour permettre à nos collègues de l'Alternative d'arriver, notamment à mes collègues Verts... Maintenant, tout le monde est là et on va jouer franc-jeu...

Mesdames et Messieurs, cela fait maintenant deux jours, voire un mois, que le débat politique est plutôt basé sur l'obstruction que sur l'échange. Preuve en est qu'il y a eu quatre demandes de troisième débat... En l'occurrence, tout a été dit sur ce droit de préemption, mais je voudrais quand même revenir – je m'en excuse, Madame la présidente – sur les positions du nouveau Parti libéral-radical issu de la fusion. Chose absolument incroyable pour un parti gouvernemental issu d'une fusion, voilà qu'en deux jours, Mesdames et Messieurs

les libéraux-radicaux, vous avez été capables de dire non deux fois à des droits de préemption! Or si, dans ces quartiers-là, nous n'arrivons pas à maîtriser des terrains pour construire des logements d'utilité publique, je ne vois pas où nous allons les construire!

Vous avez également été capables de refuser une crèche, ou tout au moins de renvoyer l'objet en commission, alors qu'il avait déjà été étudié, en jugeant que c'était trop cher. C'est vrai que, parfois, plutôt que de prendre des décisions, ce n'est pas mal de renvoyer les propositions en commission...

Ensuite, nous avons eu les ateliers à la rue François-Grast: de nouveau non! C'est cela, le nouveau Parti libéral-radical: non à tout, c'est formidable... (*Remarques.*) Ce n'est pas l'objet, mais il n'empêche qu'à la rue François-Grast il était prévu de construire 30 logements et des ateliers pour artistes, et que vous avez dit non!

Enfin, cerise sur le gâteau, puisque vous allez transformer la ville de Genève en ghetto, vous avez dit non au square de Chantepoulet, non à des espaces publics, on ne sait pas pourquoi... Voilà ce que je voulais dire. Les gens qui regardent la télévision sauront que s'ils votent pour le Parti libéral-radical ces prochains mois et ces prochaines années, ce sera la bulle, la cloche sur la ville de Genève. Je vous remercie pour votre attention.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Madame la présidente, je tiens à remercier M. Wisard pour son résumé des débats... Lorsqu'on l'entend énumérer tous ces objets, on a vraiment l'impression que nous avons traité beaucoup de points ce mois de juin, mais nous n'avons pas autant avancé qu'il le dit. Pour ce qui est du Parti démocrate-chrétien, nous avons pris des positions tantôt pour, tantôt contre, des positions qui visaient tout simplement à défendre les intérêts des citoyens et à aller dans le bon sens. Or ici, je vous le rappelle, nous avions une somme de 2 745 000 francs proposée par la Ville, contre une somme de 3 millions de francs. Hier, lorsque M. Pagani nous a demandé de reporter le traitement de cette proposition à aujourd'hui au motif qu'il aurait de nouveaux éléments à nous donner, nous étions pleins d'espoir. Nous nous sommes dit que les acteurs allaient réussir à s'arranger. Mais il se trouve que ce n'est pas le cas et qu'il manque des signatures.

Monsieur Pagani, j'espère que vous n'allez pas invoquer mon statut professionnel ce soir, mais je regrette de vous dire que vous êtes quand même un as des rebondissements! Je sais que vous êtes très branché sur le roman policier, mais là, c'est vraiment de l'Arsène Lupin!

Cela dit, puisque vous avez répété certaines choses, j'en répéterai d'autres, pour la bonne compréhension de la situation. En fait, la Ville préempte pour

proposer une solution à des locataires dans trois ou quatre ans, alors qu'il existe un projet qui pourrait démarrer au mois de janvier 2012, un projet bien concret, abouti, qui n'attend plus que le feu vert de la Ville. La Ville annonce 25 à 30 logements, face aux 45 logements des promoteurs, dont un tiers de HM, soit 15 logements, et deux tiers de PPE (propriété par étages), c'est-à-dire 30 logements.

Mesdames et Messieurs, à un certain moment, il faut faire de la *Realpolitik*. Vous pouvez croire au père Noël, au bon père Pagani, nous nous y refusons. Pour nous, les signatures comptent. Dans les procédures telles que celle-ci, il s'agit d'avoir des actes notariés qui soient tous en ordre, n'importe quel citoyen peut comprendre cela. Le Parti démocrate-chrétien réaffirme donc son opposition à ce droit de préemption.

M. Michel Chevrolet (DC). Nous avons véritablement assisté à un discours de Tartuffe, il y a quelques instants. Reprocher à notre démocratie de bien fonctionner, c'est ce que M. Alexandre Wisard a fait. Il a reconnu qu'il avait appuyé sur le bouton de demande de parole pour permettre à ses collègues d'arriver, alors que nous-mêmes étions présents... (*Exclamations.*) Oui, eux arrivaient au compte-gouttes!

On vient donner des leçons de démocratie à l'Entente, à nos amis du Parti libéral-radical, alors que cette Ville, depuis le début de la législature il y a un mois, n'a fait que confisquer les deniers du contribuable, en refusant la motion du Parti libéral-radical qui demandait une réduction des centimes additionnels et une réduction du personnel de la Ville de Genève. De même, elle a confisqué le bien immobilier d'un propriétaire, d'une honnête famille genevoise, avec un préjudice de 4 millions de francs... (*Protestations.*)

La présidente. Je demande à cette salle de faire silence et d'écouter la fin de l'intervention de M. Chevrolet!

M. Michel Chevrolet. Je me permets de faire comme M. Alexandre Wisard, qui listait les choses que, selon lui, nous aurions fait bien ou mal! Nous sommes en démocratie, nous avons encore le droit de décider ce que nous avons envie de décider, et si cela ne plaît pas à M. Alexandre Wisard, il n'a qu'à rentrer à la maison!

De quoi s'agit-il ce soir? D'une nouvelle confiscation! Nous avons le vol à main armée, nous avons le bonneteau, et maintenant nous avons le droit de préemption de la Ville de Genève! (*Exclamations.*) Oui, c'est ainsi que cela se passe,

Mesdames et Messieurs. Le promoteur est prêt à réaliser des logements dès le 1^{er} janvier 2012, ces logements que vous et nous réclamons tous ici, du Mouvement citoyens genevois jusqu'à Ensemble à gauche! Son projet prévoit un tiers de logements sociaux pour deux tiers de PPE, car il faut aussi des PPE dans cette République. En effet, lorsque des quartiers entiers, voire toute la ville ne seront habités que par des gens sans le sou qui ne peuvent pas payer d'impôts, à l'instar de la moitié de la population genevoise, je me demande bien de quoi seront faits les revenus de la Ville de Genève... (*Protestations.*) C'est la réalité!

Aussi, avant de donner des leçons de démocratie pour nous dire ce qui est juste ou faux – Madame la présidente, vous transmettez à M. Wisard – qu'on arrête de voler le citoyen dans cette municipalité! (*Applaudissements.*)

La présidente. Je transmets, Monsieur Chevrolet. Je donne la parole à M. Soli Pardo, non sans avoir préalablement salué à la tribune du public notre ancien collègue, M. Michel Ducret. (*Applaudissements.*)

M. Soli Pardo (MCG). Chers collègues, vous me connaissez: je vais essayer de faire baisser le ton, qui monte inutilement à mon avis... En premier lieu, Madame la présidente, vous transmettez à M. Wisard qu'on ne peut parler d'obstructionnisme que si on est apte à en parler. Un vieux proverbe français dit: «Quand on monte au mât de cocagne, on essaie de ne pas avoir la culotte trouée.» C'est ce qu'a fait M. Wisard, en l'espèce. Il a parlé d'obstructionnisme, alors qu'avant la pause il avait voté une motion d'ordre visant à bâillonner les élus du peuple dans cette salle et à mettre un terme à un débat démocratique! Cela, c'est de l'obstructionnisme et on reconnaît là les Khmers Verts!

Pour revenir sur le fond, j'aimerais répliquer à une remarque qu'a faite tout à l'heure M. Pagani, conseiller administratif en charge du dossier et néanmoins vice-président du Conseil administratif. On évoquait Arsène Lupin: je parlerais plutôt de Rocambole... En l'occurrence, quelle remarque avez-vous faite? Vous avez dit, parce que vous êtes suspicieux, qu'un promoteur qui renonce à 500 000 francs dans un prix d'achat se rattrape ailleurs. Non, Monsieur le conseiller administratif! Un bon promoteur préfère gagner un million de francs plutôt que rien du tout. Il préfère faire l'affaire, même si elle est peut-être moins juteuse que prévu. Il ne va pas renoncer à gagner un million de francs sous prétexte qu'il n'en gagnera pas 1,5 million!

M. Claude Jeanneret (MCG). Il faut quand même distinguer les choses: le droit de préemption est utile et intéressant, mais il ne doit pas empêcher des pro-

moteurs de construire des appartements, des logements pour tous. Il ne faut pas confondre le cas présent avec le cas d'une opération où il y aurait une plus-value exagérée, d'un secteur qui serait voué à l'immobilisme et où il serait raisonnable que la Ville achète, parce qu'elle pourrait faire quelque chose d'intéressant. Dans le cas présent, nous allons voir se construire très rapidement des logements qui nous manquent, nous avons là un projet intéressant, des prix intéressants, des appartements sociaux et des PPE, c'est-à-dire la mixité du logement. On a là tout ce qu'il faut et tout ce que l'on désire, à savoir des logements pour tous.

Je ne vois donc pas l'utilité pour la Ville d'acheter ce terrain et de bloquer la promotion prévue, pour refaire un projet qui ne se réalisera que trois ou quatre ans plus tard, alors qu'on a besoin d'appartements tout de suite. Il y a là un manque de logique et, à cet égard, les propos de notre ami Wisard me semblent assez bizarres. Il dit que, pour lui, il s'agit de fermer les yeux et de voter, qu'il faut un droit de préemption sur tout... Non, il faut de l'intelligence dans l'exercice du droit de préemption. Hier, le droit de préemption à Miremont était justifié, parce que aucune construction n'était prévue. Mais, ici, les promoteurs ont la possibilité et la volonté de construire. Une réalisation est quasiment en cours et on veut la bloquer, sans aucune raison. Ce n'est pas une question de prix, de construction ou de quoi que ce soit: c'est uniquement de l'obstruction.

Veut-on se diriger vers un totalitarisme, une étatisation de tous les biens, qui serait dramatique, même si certains gauchistes en rêvent? Non, on n'en est pas là! On a vu le résultat dans les pays totalitaires qui nationalisaient tout: cela a été une catastrophe, un désastre! Cette manière de faire peut favoriser un certain copinage, mais ne peut pas aider une démocratie. Nous devons laisser agir ceux qui veulent agir. Là, nous avons un bon projet, il est inutile de faire usage du droit de préemption dans ce cas précis, et c'est pourquoi le Mouvement citoyens genevois s'y opposera.

M. Rémy Burri (LR). Je constate que ce droit de préemption a un objectif bassement politique qui consiste simplement à enquiquiner – le terme est un peu léger, mais mon éducation judéo-chrétienne m'interdit d'en utiliser un autre! – à enquiquiner un promoteur qui a l'opportunité de faire une réalisation et de faire un bénéfice qui n'est pas si mirobolant que cela. En l'occurrence, avec ce droit de préemption, la gauche et M. Paganì en particulier se mettent un double autogoal. Le premier autogoal, Mesdames et Messieurs, c'est que vous allez bloquer au moins pendant deux ans la création de 45 appartements en ville de Genève, dont un tiers de logements sociaux.

Le deuxième autogoal, c'est que vous privez un propriétaire privé d'un gain d'un demi-million: ce gain, tout le monde l'a compris, devait profiter en premier à la propriétaire, qui est sous tutelle, qui vit dans un EMS et qui aura besoin de

fonds pour financer son séjour. Ce demi-million ne rentrant pas dans la poche de la propriétaire, c'est forcément le contribuable qui devra payer. Voilà le deuxième autogol: vous allez faire perdre un demi-million à la collectivité.

J'entendais hier soir les bancs de gauche dire qu'ils voulaient défendre les gens ayant besoin d'aide, d'assistance, dire que c'était leur vocation... Ce soir, je ne comprends donc pas qu'ils privent le Canton, en l'occurrence, d'un demi-million de francs. Ou plutôt oui, je peux le comprendre, sachant que la Ville de Genève, dans sa majorité en tout cas, fait la guerre au Canton, ce n'est pas nouveau!

Mesdames et Messieurs, je vous en prie, ne votez pas ce droit de préemption, laissez faire les choses, pour une fois qu'il y a un beau projet privé!

M^{me} Salika Wenger (EàG). Notre intention n'était pas de prendre la parole, du tout, mais il y a des choses qu'on ne peut pas laisser dire. Ainsi, j'ai entendu les mots de totalitarisme, de gauchisme, etc. Mesdames et Messieurs, je regrette, mais la motion d'ordre sur le PUS que nous avons présentée tout à l'heure est prévue par notre règlement. Nous avons strictement respecté le règlement et la notion de motion d'ordre, dont M. Froidevaux est d'ailleurs l'auteur. Vous expliquez que nous voulions vous spolier d'un débat légitime, il n'empêche que cette mesure existe dans le règlement, que nous n'avons fait que respecter ce règlement et utiliser les droits qui sont les nôtres, et les vôtres! Ce n'est en rien une spoliation, mais juste l'application du droit. Par conséquent, arrêtez de traiter la gauche d'autoritaire ou de je ne sais quoi!

Pour ce qui est de la préemption, j'aimerais rappeler notamment au Parti démocrate-chrétien que ce n'est pas un vol, ni une spoliation, mais, là aussi, un droit. Alors, Messieurs, restez un peu plus réservés dans votre manière d'exprimer les choses! M. Pagani a fait une proposition que chacun est en droit de refuser ou d'accepter, et il est des termes qu'il est non pas maladroit, mais malhonnête d'employer. Comme nous l'avons fait dans notre motion d'ordre demandant de clore les débats, M. Pagani, dans cette proposition, ne fait qu'appliquer le droit. Donc, arrêtez de raconter que nous sommes des voleurs! Que vous acceptiez ou non la préemption, présentez-nous des arguments politiques et, de grâce, ne proférez pas des insultes, car elles ne suffiront pas à nous convaincre!

M. Pascal Holenweg (S). Je ne commencerai pas comme M^{me} Wenger par le rituel: «Je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais je me sens tenu de le faire parce que j'ai entendu des choses qui suggèrent une intervention...» Pour ma part, j'ai toujours l'intention d'intervenir: il y a seulement des moments où je me retiens et des moments où je n'ai plus envie de me retenir, un point c'est tout!

En l'occurrence, deux interventions suscitent une troisième intervention de ma part. C'est d'abord celle, légèrement frénétique, de M. Chevrolet. On ne savait pas s'il parlait du remboursement des emprunts russes, ou de la collectivisation des terres en Ukraine... En fait, il s'agit simplement ici d'exercer un droit de préemption sur une petite parcelle du côté de Riant-Parc, quartier dont je ne connais que l'ancienne prison qui existait il y a vingt ans.

La deuxième intervention est celle de M. Burri qui parlait de basse politique. Il y a effectivement, pour un certain nombre d'entre nous, une raison, basement, moyennement ou hautement politique, à l'exercice du droit de préemption, qui est celle de la maîtrise collective du sol. Cette maîtrise collective du sol est pour nous la condition d'une réponse durable à une crise du logement, elle aussi durable tant qu'il n'y a pas maîtrise collective du sol. C'est la raison pour laquelle nous soutenons régulièrement les propositions d'utilisation du droit de préemption, je dirais presque indépendamment des projets qui nous sont présentés.

Je le répète, la maîtrise collective du sol est le moyen pour la collectivité publique, municipale en l'occurrence, de répondre à la crise du logement autrement qu'au coup par coup. C'est un moyen parfaitement légal, qui est moins romantique que l'appropriation collective et individuelle prônée par les anarchistes du début du siècle, un moyen légal qu'il est loisible à la municipalité d'utiliser, qu'il est loisible à une majorité politique, fût-elle d'occasion, dans ce Conseil municipal d'utiliser.

C'est la raison pour laquelle nous soutenons ce droit de préemption, pas seulement parce qu'il permet de faire quelque chose sur cette parcelle-là, dans ce quartier-là, mais aussi parce que, d'une manière générale, l'utilisation prudemment réformatrice du droit de préemption dans une municipalité comme Genève est la condition d'une réponse, prudemment réformatrice mais collective tout de même, à la crise du logement qui, sans maîtrise collective du sol, ne peut que s'aggraver. En effet, la loi du profit privé, c'est la loi du rendement le plus rapide possible et du rendement maximum. Contre cette loi-là il n'y a que la maîtrise du sol qui soit une réponse. Si on veut respecter le droit positif – ce qui n'est pas forcément mon réflexe premier – c'est l'utilisation du droit de préemption qui s'impose et pas seulement les discours de cantine au Conseil municipal! (*Applaudissements.*)

M. Adrien Genecand (LR). Puisque M. Holenweg parle de légalité, je rappellerai que l'utilisation du droit de préemption veut qu'on ait un projet à réaliser, ce qui n'est pas le cas ici. Il y a un projet à réaliser uniquement parce que les promoteurs sont d'accord d'entrer en matière sur une autre répartition que celle prévue initialement. C'est pourquoi, comme je l'ai dit en préambule, il n'y a aucune raison de préempter, si ce n'est à vouloir retarder – car c'est la plus

sûre façon de le faire – ce projet de deux ans en tout cas, pour n'avoir probablement rien au final. Quoi qu'il en soit, M. Pagani est déjà en tractations: laissons-le faire sans préempter, puisque préempter veut obligatoirement dire que nous actionnons l'appropriation de ce terrain dont nous ne savons même pas quoi faire.

Quand M. Pagani dit qu'il n'a jamais bloqué de logements, je trouve que c'est tout de même un peu fort de café! On sait qu'en tout cas 80 appartements sont bloqués à la Jonction à cause de M. Pagani, qui estime que ce serait trop densifier le quartier. Je suis désolé d'y revenir, mais c'est malheureusement le cas et M. Pagani doit le reconnaître... Monsieur Pagani, je vous vois hocher la tête: admettez que vous avez refusé des logements et qu'il n'y a pas matière à discussion là-dessus. Vous avez peut-être vos raisons, mais en tout cas vous les avez refusés et vous faites recours. Donc, ne dites pas devant les caméras de télévision que vous n'avez jamais rien refusé!

Ensuite, Madame la présidente, vous transmettez ceci à M. Wisard: moi, je veux bien recevoir des leçons, je suis jeune et je les prends toujours avec plaisir. Mais lorsqu'elles viennent de quelqu'un qui, en préambule de son intervention, annonçait qu'il prenait la parole pour retarder le débat, quelqu'un qui, une heure plus tôt, acceptait un instrument extrêmement conservateur figé dans le marbre toutes les activités dans les arcades commerciales de la ville, quelqu'un qui, il y a quelques mois, refusait le déclassement des Cherpines, permettez-moi de dire que sa prise de position est tout simplement hilarante!

Pour revenir à la préemption, qui est le sujet de ce soir, il faut la refuser, c'est une évidence. Un projet est en cours, M. Pagani a expliqué qu'il était en tractations avec les promoteurs, il n'y a donc aucune raison de préempter, au risque d'avoir un problème de plus en septembre. Je crois que notre ordre du jour en comporte suffisamment pour que nous ne nous chargions pas de cette villa dont nous ne saurons que faire. Selon la loi, M. Pagani ne peut préempter sans projet, si ce n'est à vouloir s'approprier celui des propriétaires, qu'il ne pourra évidemment pas réaliser. Nous ne pouvons donc pas décemment préempter ce soir.

Pour terminer, permettez-moi de répéter que la décision de la Chambre des tutelles, chargée de veiller aux intérêts de la pupille, n'est de loin pas acquise. La propriétaire va peut-être y perdre quelque chose; le promoteur, de toute façon, ne peut que gagner au droit de préemption. Mesdames et Messieurs, si l'on veut construire des logements, on doit absolument refuser ce droit de préemption.

La présidente. La parole est à M. Chevalier... dont le micro ne fonctionne visiblement pas. Monsieur Chevalier, essayez le micro d'à côté...

M. Alexandre Chevalier (LR). Mesdames et Messieurs, il nous arrive d'entendre des choses bien étranges dans ce Conseil municipal, que nous sommes probablement les seuls à comprendre... Allez savoir pourquoi, aujourd'hui, nous recevons une leçon de morale de la part de M^{me} Wenger sur l'utilisation des techniques politiques et des différents instruments légaux! Madame la présidente, vous transmettez à M^{me} Wenger – qui est désormais à la buvette – qu'il faut savoir utiliser ce genre d'arguments avec parcimonie, pour ne pas dévoyer finalement les outils démocratiques auxquels nous avons droit. Voilà, pour la forme.

Sur le fond, comme souvent dans nos débats, j'aimerais que les masques tombent et qu'on nous dise pourquoi on préfère le dogme à la réalité, le dogmatisme politique à la construction de logements, pourquoi on veut préempter coûte que coûte cette villa. Comme l'ont dit M. Genecand et d'autres intervenants de l'Entente, on sait que rien ne sera construit dans l'immédiat et que les citoyens ayant besoin de se loger n'auront pas de logements supplémentaires. Par contre, on aura un nouveau lieu qu'on pourra laisser squatter gentiment mais sûrement, un nouveau lieu où on pourra conclure un contrat de confiance, revenant de manière insidieuse à la politique des petits copains et des petites copines, au lieu de construire du logement pour celles et ceux qui en ont besoin!

En l'occurrence, Madame la présidente, vous transmettez aux groupes concernés que cela, c'est continuer la politique où on s'augmente, où on se sert, la politique où on se sert au lieu de servir. On a souvent reproché au Parti libéral-radical d'oublier qu'il est un parti avec des responsabilités gouvernementales: eh bien, dans ce cas-ci, nous les assumons pleinement, puisque les responsabilités gouvernementales consistent à assurer le bien-être du citoyen. Le bien-être du citoyen veut qu'on laisse respirer l'économie, respirer le privé, lorsqu'il peut faire plus vite, plus efficacement et mieux que le public, lorsque le public n'a pas les moyens de sa politique et fait juste des discours sans régler les problèmes. Mesdames et Messieurs, c'est en ayant le sens des responsabilités que nous nous opposerons farouchement à ce droit de préemption.

Sur le fond comme sur la forme, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, faites attention à ne pas vous brûler les ailes en jouant avec le feu. A trop vouloir faire du dogmatisme, à trop vouloir jouer sur la technique, à trop vouloir appliquer stricto sensu les règles démocratiques, on aboutit à des aberrations sur la forme et sur le fond, voire à la fin d'une ère démocratique, à la fin du dialogue, comme on le constate un peu partout en Europe ces temps-ci! Mesdames et Messieurs, soyez conscients du jeu auquel vous jouez. Nous, nous sommes un parti gouvernemental, nous l'assumons et nous prenons ce soir nos responsabilités!

La présidente. La parole est à M^{me} Magnin. Je soupçonne que son micro pourrait ne pas s'allumer... C'est effectivement le cas...

(Tous les micros s'éteignent. L'ensemble des appareils d'enregistrement et de diffusion est hors service. La séance est suspendue de 21 h 25 à 22 h 10.)

La présidente. Mesdames et Messieurs, les micros ainsi que le système de vote et d'enregistrement sont toujours en panne. Le bureau et les chefs de groupe se sont réunis et vous proposent de renoncer à toute prise de parole et de passer au vote de la proposition PR-898. Les votes se feront à l'appel nominal oral.

Mise aux voix à l'appel nominal oral, la proposition de renoncer aux prises de parole est acceptée par 39 oui contre 36 non.

Ont voté oui (39):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M. Luc Broch (S), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (Ve), M^{me} Maria Casares (EàG), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Fabienne Fischer (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Aurélie Seguin (S), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

Ont voté non (36):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Alexis Barbey (LR), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Thomas Boyer (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (LR), M. Michel Chevrolet (DC), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Jean-Marc Froidevaux (LR), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Yves Nidegger

(UDC), M. Soli Pardo (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG).

Etaient excusés à la séance (4):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (LR), M. Antoine Bösch (UDC), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Antoine Salamin (MCG).

Présidence:

M^{me} Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

Mise aux voix à l'appel nominal oral, la délibération PR-898 est acceptée par 39 oui contre 36 non.

Ont voté oui (39):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M. Luc Broch (S), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (Ve), M^{me} Maria Casares (EàG), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Fabienne Fischer (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Aurélie Seguin (S), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

Ont voté non (36):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Alexis Barbey (LR), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Thomas Boyer (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (LR), M. Michel Chevrolet (DC), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Jean-Marc Froidevaux (LR), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas

(MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Yves Nidegger (UDC), M. Soli Pardo (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG).

Etaient excusés à la séance (4):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (LR), M. Antoine Bösch (UDC), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Antoine Salamin (MCG).

Présidence:

M^{me} Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettre k), et 32, alinéa 1, lettre b), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 5, alinéa 2, lettres c) et d), de la loi générale sur le logement et la protection des locataires du 4 décembre 1977;

vu l'acte de vente conclu le 27 mai 2011 de la parcelle N° 1641 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise avenue Riant-Parc 16;

vu le but d'utilité publique visé par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à exercer le droit de préemption de la Ville de Genève sur la parcelle N° 1641 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise avenue Riant-Parc 16, au prix de 2 500 000 francs, aux fins de construction de logements d'utilité publique.

A défaut d'acceptation du prix précité par les parties liées à l'acte de vente, le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à recourir à la procédure d'expropriation, conformément à l'article 6 de la loi générale sur le logement et la protection des locataires.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 745 000 francs, frais d'actes, droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier et frais dus à l'acquéreur évincé compris, en vue de cette acquisition.

Art. 3. – Le Conseil administratif est autorisé à signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 4. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 745 000 francs.

Art. 5. – La dépense prévue à l'article 2 sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 6. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle concernée.

Art. 7. – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

Art. 8. – Le Conseil municipal décide de munir la présente délibération de la clause d'urgence, conformément à l'article 32, alinéa 1, lettre b), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, dès lors que, en raison des délais fixés par la loi générale sur le logement et la protection des locataires, la mise en vigueur de la décision d'exercer le droit de préemption ne peut souffrir du retard dû à une éventuelle procédure référendaire.

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

4. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Avant de lever la séance, j'annonce les nouveaux objets. Ont été déposées les motions et la résolution suivantes:

- M-974, de *M^{mes} Alexandra Rys, Marie Chappuis, Sandra Golay, MM. Michel Chevrolet, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, Eric Bertinat et Pascal Spuhler*: «A quand le retour de la grande roue?»;
- M-975, de *MM. Christian Zaugg et Morten Gisselbaek*: «Des bains publics pérennes au fil du Rhône»;
- M-976, de *MM. Christian Zaugg et Olivier Baud*: «Remise en état des équipements sportifs dans les écoles»;
- M-977, de *MM. Christian Zaugg et Morten Gisselbaek*: «Deux salles pour le handball à Genève»;
- M-978, de *MM. Julien Cart, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, M^{mes} Maria Casares, Olga Baranova et Marie Chappuis*: «Bâtissons un parc aventure au bois de la Bâtie»;
- M-979, de *M^{mes} Marie Chappuis, Alexandra Rys, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Michel Chevrolet, Mathias Buschbeck, Julien Cart, Grégoire Carasso, Alberto Velasco, Gary Bennaim, Adrien Genecand, Olivier Fiumelli, Yves Nidegger, Eric Bertinat, Claude Jeanneret et Pascal Spuhler*: «Elargissement du pont du Mont-Blanc pour y joindre une piste cyclable: la Ville de Genève veut-elle se passer des fonds privés et publics?»;
- R-146, de *MM. Mathias Buschbeck, Pascal Holenweg, M^{mes} Salika Wenger et Vera Figurek*: «ACG et Genève Futur Hockey: la Ville de Genève demande un temps mort»;

ainsi que le projet de délibération suivant:

- PRD-8, de *M. Adrien Genecand, Jean-Marc Froidevaux, Olivier Fiumelli, Guy Dossan, Gary Bennaim, Rémy Burri, Alexandre Chevalier, Simon Brandt, Alexis Barbey, Thomas Boyer, Jean-Paul Guisan, M^{mes} Natacha Buffet, Florence Kraft-Babel, Marie Chappuis, MM. Alain de Kalbermatten, Eric Bertinat, Yves Nidegger, Thomas Bläsi, Michel Amaudruz, Soli Pardo, Jean-François Caruso, Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Denis Menoud, M^{mes} Mireille Luiset et Danièle Magnin*: «Abrogation du règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol».

5. Interpellations.

La présidente. J'annonce l'interpellation orale suivante:

- IO-232, de *MM. Mathias Buschbeck, Sylvain Thévoz, Pierre Gauthier et M^{me} Sarah Klopmann*: «Ville de Genève et logiciels libres: le grand bond en arrière».

6. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 22 h 25.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	638
2. Communications du bureau du Conseil municipal	638
3. Proposition du Conseil administratif du 15 juin 2011 en vue d'exercer le droit de préemption de la Ville de Genève dans le cadre de la vente de la parcelle N° 1641, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise avenue de Riant-Parc 16, par M ^{me} Nelly Roser à M. Joseph Cerutti et la société Mach Développement SA pour le prix de 2 745 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais et intérêts courus compris) (PR-898). Troisième débat	638
4. Propositions des conseillers municipaux	653
5. Interpellations	654
6. Questions écrites	654

La mémorialiste:
Marguerite Conus